



DEPARTEMENT DU FINISTERE – MAIRIE DE PLOUHINEC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 029-212901979-20220401-VP20220331011-DE

L'an deux mil vingt-deux,
le 31 mars, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle « Chez Jeanne » en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Marie-Pascale, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, LAUTREDOU Marie-Cécile, THOMAS Yves, AUTRET Frédéric, BILIEC Philippe.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Rémy LE COZ a donné procuration à Sylvie LE BORGNE, Claude BOUVIER a donné procuration à Armelle STREIFF LE BOZEC, David POQUET a donné procuration à Solène Julien LE MAO, Christine JEZEQUEL a donné procuration à Pascal HELIAS, Florian LE BARS a donné procuration à Yvan MOULLEC.

VP/2022/03/31/01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1 ER MARS 2022

Cf. annexe n°1.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 1 er mars 2022 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur Frédéric Autret indique qu'il n'a pas réceptionné l'organigramme comme demandé lors de la dernière séance du 1 er mars 2022.

Il est indiqué à Monsieur Autret que l'organigramme a été communiqué en annexe du compte rendu de la dernière commission des finances du 17 mars 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

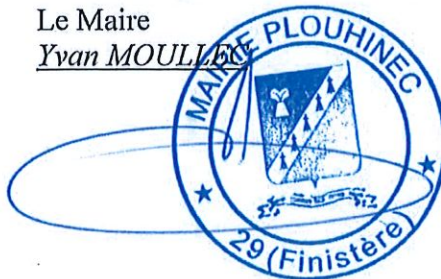
- Approuve le procès-verbal de la séance du 1 er mars 2022 ;
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Plouhinec le 1 er avril 2022

Le Maire

Yvan MOULLEC



Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 029-212901979-20220401-VP20220331011-DE





Compte rendu

Conseil municipal de Plouhinec

1 er mars 2022 à 19h00

Le 1 er mars 2022, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 février 2022, s'est réuni en la salle « chez Jeanne » sous la présidence de Monsieur Yvan MOULLEC, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : **MOULLEC** Yvan, **JULIEN LE MAO** Solène, **AUFFRET** Annie, **LE COZ** Rémy, **LE BORGNE** Sylvie, **BIOLCHINI** Marc-Ange, **STREIFF LE BOZEC** Armelle, **DRUON** Pascal, **BOUVIER** Claude, **FRENEY** Françoise, **LE LAY** Marc, **PALUD** Isabelle, **GUILLOU** Jean-Jacques, **BOUER** Yves-Marie, **LUCAS** Marie-Yvonne, **COLIN** Nathalie, **GOMET** Patricia, **ANSQUER** Alain, **LAUTREDOU** Marie-Cécile, **THOMAS** Yves, **AUTRET** Frédéric, **JEZEQUEL** Christine, **LE BARS** Florian, **BILIEC** Philippe.

ABSENTS : **HELIAS** Marie-Pascale, **POQUET** David.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : **GONIDOU** Isabelle a donné procuration à **COLIN** Nathalie.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

Monsieur le Maire indique en préambule une information sur la situation en Ukraine.

Il associe l'ensemble du conseil municipal à la douleur et à la peine du peuple ukrainien qui vit sous le feu des bombes depuis une semaine déjà. Les communes, en lien avec l'Association des Maires de France, sont en train de travailler à des protocoles centralisés, en matière d'aide, de collectes..., pour permettre la solidarité au peuple ukrainien. La commune s'inscrira pleinement dans cette action, notamment en termes d'hébergement de secours des réfugiés, et tiendra les habitants et toutes celles et ceux qui souhaitent apporter leur aide, informés dans les prochains jours.

1)VP/2022/03/01/01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 01 2022

Cf. annexe n°1.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur Yves Thomas indique : « Frédéric (Autret) vous a tous envoyé un mail sur le lotissement de Fouesnant. Donc ce que je racontais et ce qu'on a voté à l'unanimité précédemment est la stricte vérité car d'autres le font. »

Monsieur Le Maire répond : « OK. C'est un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord, dont acte. Il y a d'autres demandes ? »

Monsieur Yves Thomas : « Alors ne venez pas nous faire de beaux discours en communauté de communes de parler de l'habitat pour les jeunes, vous avez fossoyer un lotissement. »

Monsieur le Maire indique : « Je ne voulais pas remettre deux euros dans la machine, mais, là, c'est le schéma de Fouesnant. On est d'accord, ce n'est pas celui de Plouhinec ? »

Monsieur Yves Thomas dit : « A Plouhinec on a voté pareil. »

Monsieur Le maire répond : « Non, c'est noté priorité aux primo-accédants dans la délibération. Mais dans le règlement du lotissement que vous m'envoyez, c'est Fouesnant ? Pourquoi pas le règlement de la commune de Plouhinec ? Car ce n'est pas indiqué. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Cela se modifie un règlement je pense. »

Monsieur Le Maire dit : « Mais il ne tenait qu'à vous de le faire dans les termes que vous souhaitiez mettre en place mais vous ne l'avez pas fait. Bon maintenant, si cela peut vous rassurer, au regard acquéreurs du lotissement, il y a énormément de jeunes et de primo-accédants. Et j'ai émis le souhait qu'avant la fin du mandat, nous réfléchissions à la création d'un nouveau lotissement, je peux vous dire que, quand ce lotissement sera prêt à sortir, il y en aura un (règlement spécifique).

Monsieur Yves Thomas dit : « Moi je trouve que vous inversez les rôles ».

Monsieur Le Maire indique : « Je viens de vous donner la raison. J'ai l'impression de parler à un mur. Ça, c'est une délibération : 1 page ; et ça, c'est un règlement de lotissement de Fouesnant : 30 pages. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Mais elle a été faite par le DGS ».

Monsieur le Maire répond : « Alors Monsieur Thomas ; lors du dernier conseil municipal, vous avez traité le directeur général des services de menteur. Et vous savez que le directeur général des services ne peut pas se défendre en conseil municipal puisque ce n'est pas son rôle et pas dans ses attributions. Mais je vous préviens, la prochaine fois, je porterai plainte. Je vous demande de respecter les agents de la ville de Plouhinec qui font leur travail. Et le minimum, c'est de les respecter et de ne pas les insulter en conseil. La prochaine fois, je porte plainte. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres demandes sur le compte rendu puis le soumet au vote de l'Assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 ;
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

2)VP/2022/03/01/02 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Solène Julien Le Mao comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de Madame Solène Julien Le Mao comme secrétaire de séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2022.

3)VP/2022/03/01/03 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Cf. annexe n°2.

Madame Sylvie Le Borgne présente aux membres du conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire.

Elle indique que la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Elle rappelle ensuite les contextes international et national, avec les effets de la crise sanitaire du covid-19 et la toute récente invasion de l'Ukraine par la Russie, et ses conséquences sur l'économie Française.

A cet égard, Madame Le Borgne précise notamment que les effets de l'inflation seront conséquents en 2022.

Elle explique les éléments notables du PLF (Projet de loi de finances) 2022. Ainsi, la réforme des indicateurs financiers apparaît comme la mesure phare du PLF (Projet de loi de finances) pour 2022. Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales qui ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...). A compter de 2022, sont intégrés dans le calcul de ces indicateurs, le produit lié à la perception des droits de mutation.

Le PLF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022, les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers 2021. Ce lissage devrait donc s'appliquer de l'exercice 2023 à l'exercice 2028, via un coefficient qui devrait neutraliser tout ou partie de la réforme.

Madame Le Borgne indique également comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de l'année 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020. Le 15 décembre 2021, l'INSEE (site officiel) indiquait un ICPH de 3,4 %, revalorisant d'autant la base des valeurs locatives foncières et ainsi, le produit perçu par les communes.

Ensuite, elle fait état des différentes recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	BP2022
Atténuation de charges (013)	77 591	30 586	14 856	7 209	15 000
Vente produits, prestations de services (70)	187 031	176 925	136 722	173 239	195 100
Impôts et taxes (73)	2 714 896	2 812 174	2 893 793	3 091 903	3 158 559
Dotations et subventions (74)	1 593 112	1 670 243	1 703 452	1 585 272	1 590 200
Autres produits de gestion courante (75)	46 783	50 118	50 303	52 079	56 000
Produits financiers (76)	0	0	0	5252,46	5000
Produits exceptionnels (77)	36 321	164 979	860 443	33 700	1 141
OPERATIONS D'ORDRE (042+002+023...)	198 512	169 795	110 388	104 270	104 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 854 246	5 074 820	5 769 957	5 052 923	5 125 000

Elle précise que la commune maintient depuis plusieurs années ses contributions directes à des niveaux identiques. Pour autant, la revalorisation des bases engendre une augmentation de 2017 à 2021. A noter pour 2020, il faut noter l'apport certain du legs de M. Rota (620 181 € en totalité) comptabilisé en produits exceptionnels et stabilisant ainsi cette rubrique à hauteur totale de 860 443 € (rappel 2019 : 169 795 €). En 2021, il n'y a eu aucun changement majeur à ce niveau également d'où un retour à un niveau équivalent aux années 2017 à 2019.

Pour rappel, en 2020, les principales taxes se ventilaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 1 465 359 € ;
- Taxe foncière : 1 181 297 € ;
- Taxe foncière sur le non-bâti : 55 137 €.

Pour 2021, les taux sont ventilés de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 16,96 % ;
- Taxe du foncier bâti : 37,45 % ;
- Taxe du foncier non bâti : 54,87 %.

En effet, pour rappel, le transfert de la TFB départementale aux communes (taux TFB du département de 15,97 %) n'a pas constitué une augmentation de pression fiscale au regard des règles de liens. Cependant, le taux de foncier bâti à voter prend maintenant en compte cette part départementale de 15,97 % en plus de la part communale de 21,48%, **donc à hauteur de 37,45 %**. Pour éviter une baisse des ressources des communes et comme il s'y était engagé, l'Etat a mis en place un coefficient correcteur de péréquation.

En 2021, les principales taxes se sont ventilées de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 464 925 € ;
- Taxe du foncier bâti : 2 073 232 € ;
- Taxe du foncier non bâti : 51 523 € ;
- Coefficient correcteur de péréquation : 289 656 €.

Pour 2022, les recettes de fonctionnement, concernant notamment la fiscalité, devraient augmenter avec une revalorisation des valeurs locatives de 3,4 % (hors taxation de nouvelles habitations).

Les dotations sont quasi stables depuis 2017, sur un léger plateau ascendant. Plouhinec n'est pas autant impactée que d'autres communes de la même strate démographique, du fait d'un effet correcteur favorable de la péréquation mise en œuvre, notamment pour les territoires ruraux.

Les principales dotations restent donc quasi stables et se ventilent de la manière suivante pour 2021 :

- Dotation forfaitaire : 567 057 € (567 326 € pour 2020) ;
- Dotation de solidarité rurale : 528 470 € (504 679 € pour 2020) ;
- Dotation nationale de péréquation : 185 570 € (191 299 € pour 2020) ;

Pour 2022, la sagesse préconise le maintien à l'identique des prévisions concernant les dotations.

Concernant les autres recettes, il est envisagé de revaloriser les montants payés par les communes bénéficiaires du service d'urbanisme. Par ailleurs, il convient de noter que l'emploi de comptable, partagé avec la communauté de communes donnera lieu à un reversement de 50 % de la charge salariale, avancée par la commune.

Madame Sylvie le Borgne présente ensuite les dépenses de fonctionnement :

Charges de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	BP2022*
Charges à caractère général (011)	919 307	986 522	908 264	1 137 156	1 222 700
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 792 611	1 833 250	1 899 808	1 922 205	2 110 000
Autres charges de gestion courante (065)	173 281	190 544	194 710	192 871	196 600
Charges financières (66)	127 708	132 865	125 510	121 417	114 905
Charges exceptionnelles (67)	33 119	30 000	190 697	102 620	275 200
OPERATIONS D'ORDRE (042+002+...)	212 911	409 566	1 061 639	290 885	277 595
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 258 937	3 582 747	4 380 628	3 767 153	4 197 000
*Hors prélèvement pour la section d'investissement.					Prélèvement prévu pour 928 000 € soit total BP 2022 : 5 125 000

Les charges de fonctionnement correspondent aux frais de personnel des agents territoriaux, des dépenses d'intervention pour les citoyens, les habitants, les associations et les usagers, les achats et charges d'intermédiaires comme les fournisseurs et la charge de la dette souscrite auprès ses organismes financiers.

Pour la commune de Plouhinec, ces charges sont quasi-stables depuis 2017. L'augmentation des charges de personnel présentée pour 2021 correspond à la prise en charge de stagiaires de l'UBO, de la prise en charge de remplacement pour absences covid-19, de remplacement d'un agent parti pour disponibilité.

Les charges réelles de fonctionnement avaient augmenté en 2020 du fait du versement de la somme de 850 251 € au budget annexe « lotissement sis rue René Quillivic ». Pour 2021, elles retrouvent un niveau proche des années précédentes, et se portent à hauteur de 3 767 153 €.

Elle cite ensuite les charges à caractère général :

Les charges à caractère général ou charges de gestion générale se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations des services extérieurs desquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (mise à disposition de personnel).

Pour 2021, les dépenses globales de fonctionnement sont restées contenues malgré la crise sanitaire afin de permettre un autofinancement certains des programmes d'investissements pour les années à venir.

Il faut noter les grands ensembles suivants :

- Le poste de dépenses liés aux fournitures des mesures anti-covid reste important : gel hydroalcoolique, masques et autres produits virucides pour 5 200 € ;
- Le poste lié aux énergies / électricité qui se porte à hauteur de 144 606,22 € (127 074,12 € en 2020) en augmentation de 13,80 % du fait de la fluctuation des coûts de l'énergie et du nouveau bâtiment de la médiathèque notamment ;
- Les frais de dépenses de nourriture de la cantine scolaire de 65 427,08 €, favorisant les circuits courts et l'alimentation biologique ;

- Le marché d'élagage pour 48 231,68 € ;
- L'inauguration du Pôle Gisèle Rota Le Quéré (festivités, activités et fresque) pour 11 416,96 € ;
- Les illuminations en période de fêtes de fin d'année : 47 988 € pour la compagnie Spectaculaires allumeurs d'image, 16 746 € pour la mise en place de Spectaculaires, la location des illuminations de Noël classiques pour 14 213,16 € et la mise en place des illuminations de Noël classiques pour environ 13 200 € ;
- L'opération « argent de poche » pour les jeunes de la commune pour environ 4 000 € et la politique jeunesse en général ;
- La prise en charge d'un congés bonifiés pour 3 000 € ;
- Le poste nettoyage des locaux qui augmente significativement du fait du nouveau bâtiment de la médiathèque : 14 818, 25 €.

Concernant 2022, il conviendra de tenir compte de la forte inflation des derniers mois et de prévoir une majoration de certains postes (fluides notamment) d'environ 5 % au minimum. D'autres postes seront majorés pour des opérations spécifiques (lutte contre le gaspillage alimentaire, achats de livres pour reventes à Ménez Drégan, etc ...) qui seront compensés par des recettes de subvention ou vente de produits.

Madame Le Borgne réalise un point sur les effectifs :

La commune compte actuellement 53 agents, dont 45 titulaires (fonctionnaires ou stagiaires). Au vu des graphiques ci-dessous, il peut être constaté la progression des titulaires (+3) au regard des effectifs totaux de la commune par rapport à l'an passé. Il s'agit de la titularisation de trois personnes qui étaient en CDD et qui ont fait leurs preuves sur le poste. Le nombre de CDD reste important (6) car la commune dispose de plus en plus de missions réalisées : en médiathèque avec le conseiller numérique et le remplacement de titulaires en arrêt de longue maladie (2 agents à la crèche) notamment. Il faut noter le coût du GVT du fait de la revalorisation de certaines grilles de catégorie C en catégorie B et d'importantes revalorisation sur 2022 des catégories C pour compenser la hausse du coût de la vie. Par ailleurs, un travail de longue haleine s'effectue toujours dans le cadre d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) performante et représente un atout certain pour l'avenir de la commune, notamment en préfiguration du nombre d'emplois à recruter pour les prochaines années.

Cette maîtrise des effectifs communaux permet de maintenir la masse salariale à un niveau contenu, ce qui représente une gestion raisonnée et contrôlée des effectifs, malgré le vieillissement des agents du fait du rallongement des carrières et du fait de l'application des dernières réformes étatiques en matière de retraite des emplois publics, entraînant un GVT (glissement vieillissement et technicité) certain pour la commune.

Par ailleurs, il faut noter la mise en œuvre pour la dernière année du dispositif PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) qui consiste en une revalorisation indiciaire de certaines filières. Cependant, il faut noter que si la commune continue à prendre de nouvelles missions, telle un accroissement des agréments à la crèche, il sera nécessaire d'augmenter d'autant la masse salariale pour réaliser le service rendu à la population.

Pour 2022, il faudra intégrer la charge supplémentaire l'emploi de l'agent comptable, partagé avec la communauté de communes (coût total inscrit en dépenses et compensé pour moitié en recettes), la part payée pour le poste de chargé de mission PVD sur une année complète, la rémunération des agents recenseurs partiellement compensée par une subvention de l'Etat. Il faut également noter l'emploi d'un ETP supplémentaire pour l'augmentation de l'agrément de la crèche de 4 places supplémentaires, si le projet est validé par la tutelle.

Monsieur Frédéric Autret demande une communication d'un organigramme à jour. Par ailleurs, il fait état du coût important des illuminations de Noël, ville et spectacle de fin d'année.

Monsieur Yves Thomas s'étonne du montant prévisionnel de la masse salariale en augmentation et sollicite plus de détails sur la masse salariale.

Madame Sylvie Le Borgne continue ensuite sa présentation et précise le renouvellement des subventions aux associations et au CCAS sur le même modèle que l'année passée :

- La collectivité continue d'accompagner les associations locales dans leur besoin en fonctionnement. Pour cela elle a décidé de renouveler la somme de 50 000 €. Par ailleurs, la somme supplémentaire de 15 000 € est également renouvelée pour toutes les manifestations ponctuelles sportives ou culturelles, tel un tournoi départemental ou régional, qui représente un montant important pour une structure associative.
- L'équipe municipale dote le CCAS d'un montant nécessaire à ces missions. A cet égard, étant donné un report important en 2021 du fait de la non réalisation du repas des anciens pour cause de crise sanitaire pour la deuxième année consécutive, il est proposé de fournir une subvention de 13 000 € au CCAS. (12 500 € en 2021)

Les autres charges financières ou amortissements devraient être en baisse.

Elle précise par ailleurs que l'épargne net de la commune reste élevée malgré le prêt réalisé en 2020 :

	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion courante	4 854 247	5 074 820	5 769 957	5 052 923
Dépenses de gestion courante	2 885 199	3 012 264	3 008 559	3 252 231
Epargne de gestion courante= (recettes de gestion courante - dépenses de gestion courantes)	1 969 048	2 062 556	2 761 398	1 800 692
Recettes exceptionnelles (77)	36 321	164 979	860 443	33 700
Dépenses exceptionnelles (67)	33 119	30 000	190 697	102 620
EPARGNE BRUTE = épargne de gestion courante - (77+67)	1 899 608	1 867 577	1 710 258	1 664 372
Remboursement du capital	234 771	286 286	293 167	400 310
EPARGNE NETTE= épargne brute - remboursement du capital	1 664 837	1 581 291	1 417 091	1 264 062

Madame Sylvie Le Borgne présente ensuite les investissements :

Elle indique que le programme d'investissement de la commune pour l'année 2021 représente, comme en 2020, le passage de témoins entre deux majorités, du fait des dernières élections. Ainsi, les derniers projets de l'équipe sortante sont finalisés comme le PICS et le lotissement comme s'y était engagé le maire.

Pour 2021, cela marque le lancement des projets de la majorité, tels l'aménagement du centre-bourg, l'enfouissement des réseaux de la RD 784, dont le partenariat récent avec le SDEF, va faciliter la mise en œuvre, la révision du PLU, la rénovation thermique et esthétique des bâtiments communaux et l'accompagnement pour les bâtiments des particuliers, via le programme Petites Villes de Demain.

Les dépenses d'investissements en 2021 peuvent se répartir :

- La rénovation thermique des bâtiments communaux : 145 293,73 € pour 2021, **806 142,40 €** sur 5 ans ;
- La fiabilisation des réseaux et enfouissement sur la RD 784 : 95 455,78 € pour 2021, **893 130 €** sur 5 ans ;

- La fiabilisation des réseaux et enfouissement hors RD 784 : 140 000 € pour 2021, **218 549 €** sur 5 ans ;
- La voirie communale et départementale, respectivement 320 667,08 € et 299 000 € pour 2021 et **2 822 589 €** et 1 882 000 € sur 5 ans ;
- Lancement des études pour la rénovation des espaces centraux et urbains du centre-bourg pour **58 000€** en 2021 et **353 000 €** jusqu'en 2026 ;

Monsieur Frédéric Autret indique qu'il trouve disproportionné le montant des études qui vont être lancées. Par ailleurs, il indique qu'il faudrait investir au niveau de l'école.

Monsieur le Maire précise qu'il reste vigilant sur l'école, programmée d'ailleurs en 2026, mais que si à un moment donné, il faut investir par anticipation sur l'école, il rappelle que la PPI n'est pas figée et il fera glisser une ou deux opérations pour réaliser les besoins de l'école.

Comme évoqué, l'équipe municipale a continué et conclu la réalisation du Pôle Gisèle ROTA-LE QUÉRÉ, entamé par la précédente mandature :

- La finalisation du Pôle intergénérationnel (voirie, espaces verts, jeux, médiathèque) 896 426,70 € 2021 ;

En recettes, il faut noter un report des subventions 2021 de 205 000€ et des subventions perçues pour 465 041,97 €.

Ces dépenses d'équipement représentent une somme de **2 543 768,92€** pour 2021, dont 1 534 991,58 € de reports.

D'autres programmes majeurs seront initiés en cours de mandat, telle la réalisation d'une maison médicale au centre-bourg et la création de halles-couvertes/boulodrome, qui interviendront à mi-mandat (2023-2024), le temps de concrétiser l'ensemble des chantiers en cours et prévus en étude dans la PPI 2021-2026 (Cf. Annexe).

Pour 2022, il peut être noté :

- Travaux dans les cimetières et colombarium pour 32 400€ ;
- Du mobilier urbain pour le littoral et les expositions pour 37 000 € ;
- La rénovation énergétique de bâtiments communaux :
 - de la salle chez Jeanne pour 456 000 €;
 - de la salle omnisport pour et de l'ancienne bibliothèque pour 60 000 € ;
 - de l'ancienne bibliothèque pour 36 000 € ;
- De mise en accessibilité et sécurité des bâtiments de la commune pour 60 000 € ;
- RD784 : pour voirie et espaces verts pour 902 589€ ;
- Voirie (autre RD) et aménagements, raccordement et réseaux pour 881 000 €.

D'autres programmes importants seront lancés en cours de mandat, tels :

- La création d'une maison médicale adaptée, pour répondre aux demandes des praticiens, pour **840 000 €** (2023-2024) ;
- La création de halles couvertes/boulodrome pour **660 000€** (2023-2024) ;
- La création de cellules commerciales au centre bourg pour **500 000 €** (2026-2027) ;

Enfin, une réflexion concernant le groupe scolaire, notamment la maternelle seront à réaliser dans quelques années, courant 2026-2027, d'où l'inscription d'études en ce sens, de 192 000 € à compter de 2024. Il en va de même pour les entrées de ville et les eaux pluviales du centre-bourg.

Monsieur Frédéric Autret indique qu'il faut investir au niveau de l'école.

Monsieur le Maire précise qu'il reste vigilant sur l'école, programmée d'ailleurs en 2026, mais que si à un moment donné, il faut investir par anticipation sur l'école, une PPI ce n'est pas figée et il fera glisser une ou deux opérations pour réaliser les besoins de l'école.

Ce plan ambitieux d'investissements se finance par différents postes budgétaires, notamment :

- L'excédent de l'exercice antérieur de 421 390 € ;
- L'excédent de fonctionnement affecté de 928 000 € ;
- Des produits de cessions ;
- Des subventions.

Concernant les subventions, il faut mentionner la somme de 1 018 200 € attendue en 2022, dont 205 000 € de reports.

Madame Sylvie Le Borgne présente ensuite l'endettement de la commune et indique la bonne situation financière avec un capital restant dû de 4 677 738,15 € au 1^{er} janvier 2022 pour un ratio de désendettement de 2,81 années, à comparer aux 4 années des communes de la strate démographique ; puis elle finalise son exposé par la présentation des différent ratios obligatoires.

Elle précise également les budgets annexes :

1) Le budget du lotissement Anjela Duval :

Ce budget s'est clôturé en 2020 du fait de la vente de l'ensemble des lots. Il se termine sur :

- 8 454,18 € de déficit en fonctionnement ;
- 15 412 € d'excédent en investissement.

La clôture définitive a été validée en 2021 par le comptable public.

2) Le budget du SPANC :

Pour le compte administratif 2021 :

Ce budget se clôture par :

- 25 117 € en dépenses de fonctionnement ;
- 25 650 € en recettes de fonctionnement (essentiellement des taxes et redevances).
- 60 379,15 € de solde d'exécution de dépenses d'investissement reportées des années précédentes.

Pour le budget prévisionnel 2022 :

- 32 000 € en dépenses de fonctionnement (dont 1 000 € de titres annulés sur exercices antérieurs) ;
- 32 000 € en recettes de fonctionnement (dont les 532,60 € de résultat report de 2021) ;
- 60 379,15 € en dépenses d'investissement équivalent aux recettes.

3) Le Budget du lotissement sis rue René Quillivic :

Pour le compte administratif 2021, en fonctionnement :

- 983 554,95 € en dépenses, dont :
 - o 2 403,63 € de frais d'acquisition de parcelles ;
 - o 13 029,00 € d'études et de prestations de services ;
 - o 179 076,08 € de travaux ;

- 980 894,54 € en recettes, dont :
 - o 403 146,52 € Vente de 35 lots pour 13 967 m2 et une aire de jeu à la commune pour 396 m2 ;
 - o 102 609,28 € de subvention du budget global communal ;

Pour le compte administratif 2021, en investissement, dont :

- en dépenses :

- 278 285,25 € de terrains aménagés ;
- 581 714,74 € pour les écritures d'emprunt ;

-en recettes :

- 83 105,46 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;
- 776 894,54 € de terrains (opérations d'ordre).

Pour le budget prévisionnel 2022 :

- 410 000 € de dépenses de fonctionnement :
 - o 10 000 € en dépenses d'études et 107 448,31 € de matériels et de travaux ;
 - o 278 285,26 € de variation des encours de production de biens et divers frais relatifs à l'emprunt et l'aménagement ;
- 410 000 € de recettes de fonctionnement, dont :
 - o 135 870,00 € de vente des terrains aménagés ;
 - o 274 130 € de subvention du budget global communal ;
- 278 285,26 € pour les dépenses et recettes d'investissement, exclusivement relatives aux terrains.

Madame Sylvie Le Borgne conclut sa présentation en indiquant que l'année 2021 représente le lancement des projets de la nouvelle majorité. En effet, même si l'équipe municipale a assuré la réalisation et la finalisation du Pôle intergénérationnel comme elle s'y était engagée en 2020 et 2021, restent encore l'effacement et la fiabilisation des réseaux de la RD 784 engagés et non terminés pendant cette mandature. Les nouveaux programmes sont à l'étude et ont été lancés, comme la rénovation thermique des bâtiments communaux, la fiabilisation et l'effacement d'autres rues communales (Menez dregan...), la voirie communale et départementale, les études pour la rénovation des espaces centraux et urbains du centre-bourg, la rénovation de la salle omnisports, la création d'une maison médicale adaptée, pour répondre aux demandes des praticiens, la création de halles couvertes/boulodrome, la création de cellules commerciales au centre bourg ... Le cabinet AGAP et son groupement accompagnent notamment la commune dans son projet de revitalisation du bourg. Par ailleurs, la labellisation Petites villes de demain (PVD) permet à la commune d'être clairement identifiée aux niveaux des partenaires (Etat, Région, Département...) et de bénéficier d'un suivi attentif au niveau de ses demandes de subventions.

Ainsi, au vu des chiffres présentés dans ce rapport, force est de constater que le budget primitif qui sera soumis au vote dans les prochains jours, sera conforme aux objectifs de rigueur attendus des habitants de la commune et fidèle aux grands principes budgétaires, notamment la sincérité et l'équilibre budgétaire par :

- La maîtrise des charges de fonctionnement ;
- La maîtrise de la masse salariale ;
- Le contrôle de la dette communale ;
- Le lancement d'un programme d'investissement ambitieux pour les prochaines années financées par l'épargne de la commune, les ressources propres telle que la FCTVA, les subventions, un niveau d'emprunt raisonnable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie le Borgne, a débattu sur les orientations budgétaires proposées. Diverses remarques ont été formulées et seront, le cas échéant, reprises dans le cadre du budget primitif 2022.

4)VP/2022/03/01/04 COMITE CONSULTATIF DES HALLES A MAREE – NOMINATION D'UN SUPPLEANT

Vu la délibération VP2020/06/11/04 du 11 juin 2020 indiquant les représentants de la commune dans les organismes intercommunaux et autres instances ;

Vu que pour le comité consultatif de la Halles à Marée, Monsieur Marc-Angé Biolchini représente la commune de Plouhinec ;

Vu que Monsieur Biolchini souhaite disposer d'un suppléant, afin de permettre à la commune d'être dument représentée à chaque séance du comité consultatif ; qu'à ce titre, il propose la nomination du conseiller municipal, Monsieur Marc le Lay, en cette qualité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de Monsieur Marc le Lay, en qualité de suppléant de Monsieur Marc-Angé Biolchini, pour représenter la commune de Plouhinec au comité consultatif des Halles à marée.

5)VP/2022/03/01/05 DELIBERATION GENERALE – SIGNATURE DE CONVENTIONS SDEF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC EN MODIFICATION, REMPLACEMENT OU REPARATION – MONTANTS INFERIEURS A 5 000 € HT

Monsieur Rémy le Coz présente au Conseil Municipal le projet suivant :

Dans le domaine de l'éclairage public, certaines situations demandent l'intervention rapide du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, notamment pour des questions de sécurité. Il s'agit d'intervenir rapidement et de réaliser les travaux au plus vite en cas de vétusté du matériel ou bien de détériorations dues à des accidents ou actes de vandalisme.

Cette prestation est réalisée par une entreprise mandatée par le SDEF et est prise en charge par la commune selon les modalités financières définies par le comité syndical du SDEF dans son règlement financier.

Dans ce cadre, une convention financière est signée entre le SDEF et la commune pour chaque opération, afin de préciser l'objet des travaux et le montant de la participation communale.

Afin de permettre une intervention rapide par le SDEF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que lui soit donné le pouvoir de signer les conventions financières dont le montant ne dépasse pas 5 000 € HT euros par action et dans la mesure où ces dépenses seront inscrites au budget communal et sur la durée du mandat de l'équipe actuelle.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention financière dont l'objet est la demande de participations financières pour des travaux liés à modification, remplacement ou réparation de matériels d'éclairage public pour un montant maximum de 5000 € HT par action, durant la durée du mandat.

6)VP/2022/03/01/06 CONVENTION SDEF – TRAVAUX CARREFOURS A FEUX

Cf. annexe n°3.

Monsieur Rémy Le Coz présente aux membres du conseil municipal le projet suivant : SLT (signalisation lumineuse tricolore) – Carrefour à feux – rénovation.

Dans le cadre de cette réalisation, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUHINEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation – carrefour de Poulgoazec : 11 500,00 € HT ;
 - Rénovation – Carrefour de Trébeuzec : 47 000,00 € HT ;
- Soit un total de 58 500,00 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 0,00 € HT ;
- Financement de la commune : 58 500 € HT, soit 70 200 € TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : SLT- Carrefours à feux – Rénovation ;
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimées à 70 200 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

7)VP/2022/03/01/07 CONVENTION SDEF – RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE QUILLIVIC :

Cf. annexe n°4.

Monsieur Rémy Le Coz présente aux membres du conseil municipal le projet suivant : EP-Rénovation et extension de l'éclairage public dans l'emprise de l'aménagement.

Dans le cadre de cette réalisation, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUHINEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation mât et lanterne : 6 700,00 € HT ;
- Extension éclairage public : 25 400,00 € HT ;

Soit un total de 32 100,00 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 2 500 € HT, soit 3 000,00 € TTC ;
- Financement de la commune :
Rénovation mât et lanterne : 3708,33 € HT soit 4 450 € TTC ;
Extension éclairage public : 20 541,67 € HT, soit 24 650,00 € TTC ;
Soit un total de 29 100 € TTC.

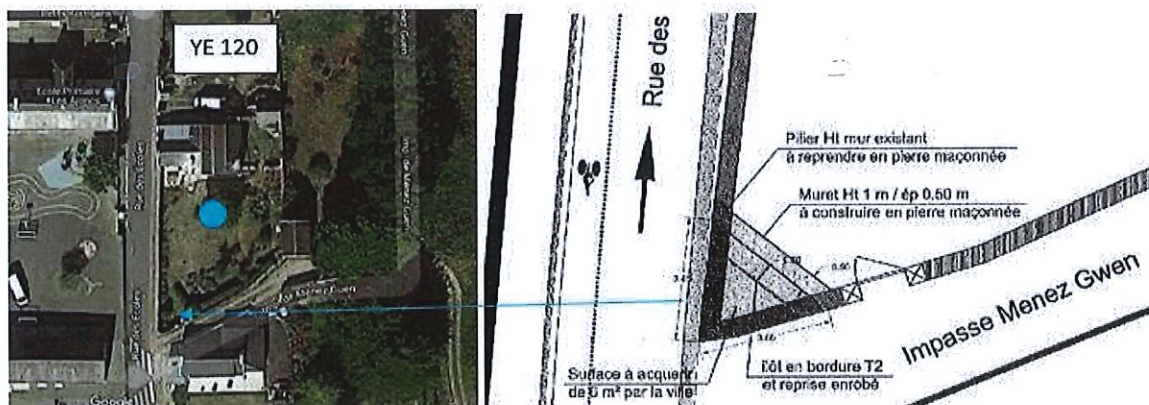
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : EP- Rénovation et extension de l'éclairage rue Quillivic dans l'emprise de l'aménagement ;
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimées à 29 100 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

8)VP/2022/03/01/08 ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE PRIVEE (PARTIE DE LA YE N°120) POUR AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR :

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal l'acquisition d'une partie de la parcelle YE n°120, pour améliorer la giration de l'impasse Menez Gwen vers la rue des écoles.

Une surface de 6 m2 serait acquise par la commune auprès des consorts Cousin, au prix de 20 € HT le m2, soit un total de 120 € HT.



Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Monsieur Florian Le Bars prend la parole pour intervenir sur le sujet de la rue des écoles. En fait il a des retours de riverains qui se plaignent du manque de concertation sur ce mandat et le mandat précédent et de l'incivilité car la rue des écoles était avant à double sens et maintenant elle est à sens unique. Cela pose problème pour sortir de l'impasse Menez Gwen et également pour la dépose des enfants à l'école. Il indique également le souci du sens interdit devant la médiathèque où il précise avoir vu des gens le prendre à contre-sens.

Monsieur Florian le Bars continue et indique qu'il a également eu des remontées sur les travaux de la RD 784, comme il l'a déjà cité en commission, avec le sentiment de personnes de ne pas avoir été entendues en amont des travaux réalisés. Il précise ne pas souhaiter rentrer dans la polémique mais des courriers auraient été adressés aux adjoints, sans réponse de leur part au sujet de ces travaux et des problématiques liées aux déviations mises en œuvre. Il constate une tension qui monte et ce serait dommage qu'on en arrive à des pétitions, des articles de presse ou devant le juge administratif. C'est le message qu'il souhaite faire passer ce soir.

Monsieur le Maire indique que c'est le bon endroit pour passer le message. Après, il y a deux problématiques, les travaux de la RD et le schéma de déplacement de la rue des écoles. Il indique avoir reçu la semaine dernière, une personne qui a des demandes par rapport à ce schéma de déplacement mis en place. Il y a un sens unique qui a été mis en place ; ces demandes n'ont pas été écoutées à l'époque, dont acte. Aujourd'hui le conseil prend une délibération pour remédier à cela. Concernant le sens interdit à la médiathèque, il a été demandé à la gendarmerie de faire de contrôle.

Monsieur le Maire précise : « Tu évoques le sujet de la départementale, Florian (Le Bars). Oui, effectivement. Ce que je peux vous dire c'est qu'il y a un chantier dont je me serai bien passé c'est celui-là, car bloquer une départementale comme celle-là, avec le trafic de véhicules que cela a, et le réseau secondaire que nous avons sur la commune de Plouhinec qui n'est constitué que de *ribines*, car dès que vous sortez de la départementale vous n'avez aucune voirie en capacité d'absorber le flux de circulation, en moyenne de 4 000 à 5 000 véhicules par jour et qui montent à 10 000 l'été ; franchement, je m'en serai passé. On en est tous quelque part victime ; on doit adapter nos habitudes et cela oblige à passer par des endroits pas faciles. Mais j'en fais appel au civisme des personnes car je vois des gens rouler comme des fous et cela m'agace. Quand je fais des bêtises, je prends mes responsabilités ; mais là, nous alertons dans la presse, il y a des contrôles, nous sommes en contact avec les forces de police en permanence sur le sujet ; mais contre l'imbécilité des gens, je n'ai pas de baguette magique ou de recette miracle, à part la verbalisation quand on peut les avoir. Mais j'ai bien conscience de l'impact que cela a sur la vie de tous les jours, sur la vie des riverains, de ceux qui vont au travail, je le sais. Malheureusement, ces deux parties-là qui vont s'étaler sur deux ans, c'est à nous qu'elles incombent. Et j'assume. Et ce que je peux vous dire, c'est que depuis le début, il y a eu des réunions de riverains, des informations qui ont été diffusées, plein de choses qui ont été faites mais de toute façon, vous pouvez faire tous ce que vous voulez, vous n'en ferez jamais assez sur ce type de travaux. Mais depuis le début du chantier, moi, Rémy, les services, c'est tous les jours et nous nous adaptons constamment. Les gens nous font des remontées, on prend note, mais nous ne pouvons pas répondre à tout le monde. Des fois on répond, mais les remarques qui sont faites sont prises en comptes ; et si elles s'avèrent judicieuses, nous les mettons en application sur le terrain. Et cette réactivité-là, nous l'aurons tout au long du chantier. Mais ce chantier, je ne devrais même pas avoir à le mener. Il aurait dû être géré. Aujourd'hui, nous devrions être en train de gérer la dernière partie, qui montait du rond-point et qui partait jusqu'au bourg. Mais il a fallu tout reprendre à zéro. Et aujourd'hui nous sommes là, et on assume. ; et on assumera toute la durée des travaux. Et on reste disponibles. Mais par exemple pour

Rémy, bientôt ce sera la nuit et le jour. »

Rémy le Coz indique : « Merci Monsieur le Maire ; même s'il n'y avait pas eu de questions ce soir, je comptais vous en parler. Juste pour remettre un peu le contexte, là, c'est ce qu'on a appelé la première tranche. Elle part de Ty Frapp jusqu'à la rue Amiral Renard, pour 400 mètres de travaux et nous sommes partis pour 9 mois sur cette tranche-là. Dans les 6 premiers mois, c'est-à-dire de février à septembre, c'est tout l'ensemble des réseaux, et les trois derniers mois, ce seront la voirie et les espaces verts. Si on avait pu, j'aurais fait de l'alternat pendant toute la durée du chantier. Car l'alternat, c'est la solution la plus facile car il n'y a pas besoin de déviation. Aujourd'hui, c'est Véolia qui a commencé le chantier sur les réseaux d'eau potable. Ce sont les plus grosses canalisations ici et qui servent pour les administrés de Plouhinec et alimenter aussi la ville d'Audierne. Nous étions arrivés à un diamètre de tuyauterie désuet, et je rappelle, que quand on fait ces choses-là, on investit pour 50 à 60 ans. Aujourd'hui, ils ont la partie de pose et ils attaquent les raccordements maintenant. Par ailleurs, c'est long car Plouhinec est fait de roche et ils en trouvent beaucoup. Donc, cela va encore durer toute la semaine prochaine. Concernant la déviation mise en place, des sens de circulation ont été prévus en collaboration étroite avec le département, car la notion de sécurité sur la RD c'est le département. Donc il a été imaginé des déviations. Alors on a réfléchi et essayé de trouver des tas d'itinéraires. C'était difficile de passer par le bas de la commune car Lézarouant était barré donc impossible de faire passer par là. On a imaginé également de mettre une rue en sens unique. J'ai questionné les riverains, j'ai reçu un tollé général de la plupart de ces riverains qui ne voulait pas que la rue soit en sens unique donc a abandonné cette idée. Bref, donc nous avons créé une déviation officielle qui va de Ker Grer pour revenir par Max Jacob pour revenir à Ty Frapp. Par contre, la signalétique qui a été mise a été corrigée au fur et à mesure par des panneaux « commerces ouverts et autres ... » Tous les panneaux de signalisation pour information, c'est le prestataire qui les met en place. Par contre, il y a un suivi, la preuve en est avec tout le vent de samedi dernier, tous les panneaux étaient par terre et j'en ai personnellement remonté beaucoup et les gars et le prestataire aussi. On a en plus, une météo exécrable cette première semaine qui fait qu'avec le trafic important, sans compter les gens qui ne savent pas lire les panneaux ou qui s'enfichent complètement, qui continuent d'aller jusqu'à la butée de la dernière possibilité. Et comme ils ne peuvent plus faire demi-tour ils tournent. C'est vrai, la première journée, l'entreprise avait indiqué des panneaux déviation mis là en plus, je pense notamment à Amiral Ronac'h. C'était une erreur. Les panneaux ont été enlevés depuis. Mais je ne peux pas empêcher les gens qui connaissent de passer par là. Des camions de livreurs aussi passent par là. On a des ornières pas possibles, même si les services techniques avec le tractopelle raclent, mais il y a de l'inconscience de beaucoup d'automobilistes qui roulent beaucoup trop vite ou qui restent au milieu de la route. Et c'est le véhicule le plus « faible » qui lui est obligé de se ranger et qui va creuser beaucoup les ornières, sachant que toutes ces rues là n'ont pas d'accotements stabilisés. En clair, nous avons mis en œuvre la solution la moins pire sachant qu'elle n'est pas idéale ; mais qu'on ne pouvait pas faire autrement. Concernant la vitesse, nous allons mettre des zones 30 puis une priorité à droite au chemin de kergreac'h car c'est là que qu'il y a eu un accident l'autre jour. Puis, nous mettrons également les deux radars mobiles. Après, je suis bien conscient qu'il y a beaucoup d'ornières, des murs salis avec les projections. Je reconnais que c'est compliqué. Et on fera de l'alternat chaque fois qu'on le pourra. Mais là, aujourd'hui, on est en train de taper les tuyaux du milieu de la route, et nous devons gérer la sécurité des usagers mais aussi celle des entreprises qui travaillent sur le chantier. Après, pour être honnête, beaucoup vont jusqu'au bout de la route ; certains se sont même frottés au godet de la pelleuse. Mais on essaye de parer au mieux. »

Florian le Bars dit : « Merci Rémy pour les réponses. Je partage un peu le constat sur ces travaux, on en a déjà parlé mais comme tu le disais toi-même, il y a une autre solution, c'était celle de faire des routes à sens unique. Comme tu le dis, cela aurait déclenché un tollé général, mais est-ce qu'il ne vaut pas

mieux déclencher un tollé général et utiliser des routes praticables à sens unique ? Je pense que c'est une décision certes, qui va faire raler du monde, mais moi aussi j'assume de le dire que ce serait la meilleure décision. C'est une solution de bon sens où tout le monde peut s'accorder avec un minimum de bon sens, de courage pour dire c'est la meilleure solution et qui éviterait d'avoir des accidents. »

Rémy Le Coz dit : « Après, c'est le code de la route qui fait foi aussi. La gendarmerie a fait plusieurs visites et a fait des constats. »

Florian Le Bars indique : « Moi je ne la vois pas beaucoup passer dans la rue la gendarmerie. »

Monsieur Rémy le Coz répond : « Peut-être pas la tienne, mais dans la rue derrière, ils ont verbalisé. »

Monsieur Florian Le Bars dit : « Moi je parle de ce que je connais mais il n'y a pas que ma rue d'ailleurs, et je ne parle pas forcément de mon cas. »

Monsieur Rémy le Coz précise : « Après nous sommes d'accord, il y a un consensus général sur ce que tu dis mais le problème vient d'un consensus général des riverains qui ne veulent pas en entendre parler. »

Florian Le Bars indique : « Certains riverains ne veulent entendre parler de déviation dans leurs rues, alors quelle est stabilisée, comme Kerguelen. »

Monsieur Rémy le Coz répond : « Kerguelen il y a d'autres problèmes. »

Florian Le Bars précise : « Amiral Ronarc'h, Matelot Pochic, ... ce sont des rues où on ne peut pas se croiser à deux sur la chaussée, où il y a des fossés énormes. Il faut mettre en œuvre l'intérêt général pour éviter une catastrophe. C'est une solution individuelle, égoïste alors que nous devrions avoir une solution commune pour l'intérêt commun. »

Monsieur le Maire dit : « D'un point de vue sécurité, il faut se méfier énormément, du sens unique provisoire sur des courtes durées. Car si on fait cela, nous allons avoir des chocs frontaux. C'est clair et net. Et vu la configuration de cette route-là, je suis sûr et certain qu'on va se retrouver avec des voitures face à face qui vont se rencontrer. J'en suis certain. Sur des courtes durées comme cela, nous y avons pensé, c'est encore plus dangereux, car il y aura des chocs frontaux. J'en suis sûr. Car tu vas diffuser sur une petite rue comme cela ; tu vas mettre dans la presse, sur le site internet de la ville, mais tout le monde ne lit pas la presse ; tout le monde ne va pas sur internet ; tu as des gens qui vont débouler là-dedans en sens interdit et qui vont se retrouver avec des gens en face d'eux et on va avoir des cartons. C'est encore plus accidentogène et les accidents pourraient être encore plus graves. »

Florian Le Bars dit : « En tout cas je pense qu'il n'y a pas de solution miracle. Mais on aurait pu anticiper cela en mettant des gravillons ou autre ; mais je ne suis pas en train de vous dire que j'ai la solution et que ce vous faites ce n'est pas bien. C'est juste que c'est un véritable problème. Mais je ne dis pas pour autant qu'il ne faut pas faire la départementale qui effectivement, aurait dû être faite avant. C'est fait maintenant et c'est très bien ; quand ce sera fait tout le monde sera bien content. Mais c'est vrai qu'il y a un vrai sujet et surtout de l'incivilité des gens... A chacun aussi de se responsabiliser. »

Monsieur Rémy le Coz répond : « Nous en sommes tous conscients. »

Monsieur Frédéric Autret indique : « Je voulais juste dire ; j'entends le reproche de ne pas avoir été assez vite sur la tranche que nous avons faite de la RD, du Pont à Poulgoazec. On avait fermé une semaine c'était pour faire le tapis d'enrobé puis de l'alternat. On avait réussi à le faire. »

Monsieur Le Maire dit : « L'explication, Rémy vous l'a donnée, toutes choses comparables ; mais là, ce ne sont pas les mêmes. »

Monsieur Frédéric Autret précise : « Oui, oui ; c'est bizarre, car nous, nous avons réussi à le faire. Pour les accidents, oui, il a eu un accident mercredi. Personnellement je me suis fait rentrer dedans, j'en ai pour 4 à 5 000 euros de frais sur mon véhicule, car la personne me reprochait de ne pas rouler assez vite. C'est comme ça. Mais cela me fait plaisir aussi d'entendre dire Rémy (Le Coz) que cela va moins vite que prévu les travaux, on verra ce qui aura été fait à la fin du mandat. J'espère que vous allez travailler en alternat. J'ai par ailleurs été surpris dimanche soir car je suis allé à Trébeuzec à pied sur le chantier. J'ai été surpris de voir que toutes les tranchées étaient bouchées et je n'ai pas compris pourquoi la route n'était pas ouverte. »

Monsieur Rémy Le Coz dit : « Parce que je ne veux pas le permettre ; car c'est déjà arrivé jeudi après-midi, le carrefour à feux a été ouvert. Et cela a donné des mauvaises habitudes à plein de gens qui se cassent le nez maintenant ; il a été jugé préférable que pour le WE le carrefour reste fermé. »

Monsieur Frédéric Autret indique : « C'est pareil, dès que nous pouvions ouvrir, nous ouvrons. »

Monsieur Rémy Le Coz précise : « Il y a aussi, juste pour l'anecdote, certains qui ont enlevé les barrières carrément ; sont passé entre le trottoir et la pelle ; ils se sont souviendrons du godet de la pelleuse. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « C'est quand même dommage de ne pas ouvrir le WE quand on peut ouvrir. »

Monsieur Rémy Le Coz répond : « D'ailleurs, j'ai oublié de dire, pendant les vacances de Pâques, ainsi que pendant l'été, la RD sera ouverte complètement. »

Monsieur Frédéric Autret indique : « Cela j'entends aussi ce discours-là : ok, il y a des touristes, on va ouvrir. Mais il y a des gens qui vivent là à l'année et qui travaillent. »

Monsieur Rémy Le Coz précise : « On est d'accord. Mais le flux est le plus important à ces périodes-là. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Je vous répète cette information, mais il y a des enfants qui se lèvent à 5h30 le matin pour prendre le car à 6h15 car les horaires du car ont été avancés. Ils arrivent à 9h00, puis ils ont des devoirs. Je pense qu'ils vont être fatigués. »

Monsieur le Maire demande : « Et vos propositions c'est quoi ? »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Bien, dès qu'on peut ouvrir la route... »

Monsieur le Maire précise : « Par rapport aux enfants ? »

Monsieur Autret indique : « Est-ce qu'on n'aurait pas mettre une petite navette pour monter d'Audierne à Plouhinec et de conserver les horaires de cars, enfin, je ne sais pas ce qui a été vu ; je crois que c'est la Région bretagne qui s'en occupe, je ne sais pas s'ils ont planché sur le sujet. »

Monsieur Rémy Le Coz indique : « Si si, ils ont réfléchi. »

Monsieur Yves Thomas indique : « Je veux quand même rétablir certaines vérités. Concernant la RD784, quand on a pris la déclaration d'intention auprès du conseil départemental de démarrer les travaux sur la départementale, il n'a jamais été question de la finir. En 6 ans, ce n'était pas possible.

Financièrement et ce n'était pas possible aussi pour les entreprises et les partenaires. Pour cela, il faut être sincère. Et cela a toujours été 2026 pour la fin du chantier. Concernant le carrefour, on a eu aussi à gérer le carrefour à Poulgoazec qui n'était pas simple, avec du dévers. Et on a toujours laissé ouvert, sur le principe de l'alternat. J'avoue que je suis triste, pour tous les gens qui subissent ces désagréments, je parle aussi des commerçants ; on ne pense pas du tout car pas un seul mot sur eux. »

Monsieur Rémy le Coz dit : « Je n'en parle pas mais j'ai été les voir. »

Monsieur le Maire indique : « Moi aussi. Mais je rappelai juste que, après la phase de travaux à Loquérant la boulangerie a fermé. »

Monsieur Yves Thomas répond : « Ça aussi c'est un mensonge. Elle était en liquidation déjà avant les travaux. Pour la rue des écoles, c'est quand même vous qui avez fait l'ensemble des travaux de voirie et vous auriez très bien pu tout stopper et réétudier. »

Monsieur Rémy Le Coz dit : « Je partageais le sens indiqué et je n'ai pas changé. »

Monsieur Yves Thomas indique : « Je suis heureux de te l'entendre dire et que vous partagiez le fait que cela soit en sens unique. Et c'est ce qui est légal en plus dans une zone 30. »

Monsieur Le Maire et Rémy Le Coz indiquent : « Nous n'avons jamais dit le contraire. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Ok mais comment auriez-vous fait alors ? »

Monsieur le Maire répond : « Vous n'allez pas me demander en 2022, comment j'aurais fait à votre place. Quand nous sommes arrivés, tout était arrêté et déposé. On était au bout là. Mais des fois Monsieur Thomas je me demande si vous avez vraiment fait un mandat aux travaux. Je ne sais pas. Vous avez des réflexions qui tombent de je ne sais où. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Je suis honnête, c'est tout. »

Monsieur Le Maire indique : « Ah bas, là je vous coupe et après je vous repasse la parole ; vous venez de dire que les travaux devaient être finis en 2026. Pour la départementale. Vous savez, ce qu'il y a de bien avec internet, c'est qu'on retrouve toutes les coupures de presse. A l'inauguration du premier tronçon, le seul, j'ai la coupure de presse. Si vous le permettez, j'ai le plaisir de vous le lire si cela ne vous dérange pas, mais je vais résumer, et citer la municipalité de l'époque qui disait : *« Ce premier tronçon s'inscrit dans une lignée de travaux qui se déclinent en trois volets : aménagement et embellissement des espaces publics, déplacements doux et transports collectifs favorisés ; accessibilité aux espaces aménagés ; réalisés en quatre tranches successives jusqu'en 2022. Suite à la portion inaugurée hier une deuxième tranche concernera 850 mètres de route entre Véolia et la rue Charles Le Goffic »* C'est vous Monsieur Thomas, ce n'est pas moi qui parle. Alors, il y a bien eu une deuxième tranche, mais elle ne s'est pas arrêtée à la rue Charles Le Goffic, elle s'est arrêtée rue des lilas. Alors déjà, vous avez tout faux. Il faut toujours faire attention à ce que l'on dit en conseil car aujourd'hui, on peut retrouver les éléments. Et moi j'ai retrouvé les articles. Donc vous mentez Monsieur Thomas. Je vous cite. »

Monsieur Yves Thomas répond. « Mouais. »

Monsieur Le Maire indique : « Bien non, ce n'est pas mouais. Car à un moment donné, il faut avoir du courage ; on revendique les victoires mais on peut aussi faire son mea culpa sur ses échecs. Et quand je dis qu'aujourd'hui je suis en train de gérer un chantier malgré moi, dont je me serai bien passé, c'est parce que vous n'avez pas fait le boulot. Et qu'il a fallu, excusez-moi, reprendre toutes les discussions

avec tous les opérateurs de réseaux ; c'est Rémy qui s'est coltiné, et il a fallu tout reprendre parce que je vais le dire devant tout le monde, car il n'y avait plus aucune communication entre la municipalité de Plouhinec et les opérateurs. Et je pourrais vous citer dans la confidentialité des retours que j'ai eu sur la façon dont cela se passait à Plouhinec à l'époque, et des discussions avec les opérateurs de réseaux, et de certaines interventions de votre part. Il a fallu tout reprendre le travail ; la collaboration, oui, tout reprendre. Vous savez, quand j'ai été élu à la mairie, la première chose que j'ai faite, c'est contacter le SDEF et leur dire, venez à Plouhinec ; il faut qu'on se parle. A oui Monsieur le Maire, car vous savez qu'avec Plouhinec, on ne parle plus. Alors j'aimerais un peu d'indulgence aussi. Vous pouvez finir. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Concernant le SDEF, j'ai eu une réunion au mois de décembre juste avant les élections, alors on se parlait ; mais eux exigeaient pour continuer les travaux qu'on fasse l'éclairage avec eux. Et moi je leur demandais qu'on nous écrive clairement quand ils allaient continuer les travaux, c'est tout. Et après dans les négociations avec le SDEF, il y a d'autres communes. Et il y a eu d'autres travaux sur Audierne qui nous ont fait décaler les nôtres, tout simplement. Concernant la rue des écoles, pour finir, les riverains ont été concertés à de multiples reprises. Il y a eu plusieurs réunions et je dois avouer qu'on avait concertés l'école et quand le sens unique était expérimental au départ, il y avait beaucoup de parents qui voulaient absolument le garder. »

Monsieur le Maire dit : « Je vais aller dans votre sens, je n'ai absolument aucun retour de parents d'élèves qui contestent cette giration. Je l'ai dit tout à l'heure, j'ai reçu aujourd'hui une personne. Faut faire attention à ce que l'on dit ici. Si des gens veulent faire pétitions, pas de soucis, je les recevrais, mais aujourd'hui, une seule personne. »

Rémy Le Coz indique : « Florian (Le Bars) l'évoquait, c'est le sens interdit près de la salle omnisport. La gendarmerie est intervenue ; mais si certains pouvaient rentrer en vouture, ils le feraient. »

Florian Le Bars dit : « On débat depuis une heure dessus, mais tout le monde peut admettre ; cela relève du bon sens que la circulation soit à double sens ; comme les parents qui arrivaient du côté d'Audierne, c'est moins simple. Il y a peut-être beaucoup de personnes à qui ça va, mais il y a également beaucoup de personnes à qui ça ne va pas. Ce que nous pouvons constater ce soir, c'est que, que ce soit la majorité précédente, ou la majorité actuelle, vous étiez tous d'accord pour que ce soit une circulation à sens unique c'est bien cela. »

Monsieur le Maire dit : « Oui. »

Florian Le Bars indique : « Car ce n'est pas ce qui a été dit, notamment au moment de la campagne électorale, où certaines personnes de votre liste, qui prônaient une circulation à deux sens. »

Monsieur le Maire dit : « Non ; si tu m'as écouté tout à l'heure, j'ai dit que pour moi, si on avait été en charge du projet et que nous l'avions mené de A jusqu'à Z, nous ne serions peut-être pas partis là-dessus. Maintenant, quand nous sommes arrivés, tout était calibré, tout était fait ; nous étions en phase de réalisation, de travaux, nous ne pouvions pas tout rependre. Et je ne vais pas aujourd'hui retaper là-dedans au regard des aménagements qui ont été faits. Ce n'est pas possible. Si à chaque fois qu'un aménagement ne convient pas à certains et qu'il faille défaire et refaire, mais on va bouffer le budget de la ville. »

Florian Le Bars dit : « Vous faites le choix de laisser les choses en l'état. Vous pouvez décider et vous avez les compétences pour changer cela. »

Monsieur le Maire répond : « Mais pour les raisons que je vous ai déjà dites. Florian (Le Bars), je vais te la faire courte. Effectivement tu as raison ; on peut tout remettre en cause, partout. On peut défaire

des ronds-points qui ont été faits. Mais je ne te confierai pas les finances si un jour tu viens dans mon équipe, car on va manger le budget. Ce que je veux te dire, regarde comment c'est aujourd'hui devant la médiathèque ; regarde l'étroitesse de la rue car c'est un sens unique ; imagine si on tape dans la voirie. Pour répondre à ta question, oui si on le voulait on pourrait ; mais non, on ne le fera pas pour les raisons purement logiques et financières. »

Monsieur Florian Le Bars indique : « Juste pour terminer et c'est la dernière phrase que je dirais : il y a les promesses pendant les élections et, peut-être pas toi Yvan (Monsieur Le Maire) mais certains de ton équipe, que c'était n'importe quoi qu'on ait déplacé le stade. »

Monsieur le Maire indique : « Là tu mélanges tout. J'ai remis en question une chose : c'est de construire un stade neuf à deux millions d'euros, et ça, je l'ai là ; et les habitants de Plouhinec l'ont là ; et sans concertation. Et peut-être bientôt il n'y aura même plus d'équipe. Alors que nous aurions pu faire autrement. Et cela, je l'ai toujours contesté et c'est une aberration, financière. Et il y a plein de gens qui l'ont contesté et qui le contestent encore ; la meilleure façon de voir cette contestation, ce sont les résultats des élections. Pour beaucoup, c'est ce sujet-là que les gens ne digèrent pas. Et cela, je l'ai contesté, haut et fort. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Il est vrai, comme je vous l'ai dit la dernière fois, qu'on n'a pas créé ce troisième lieu en consultant moins de 3 % de la population comme vous l'avez fait. »

Monsieur Yves Thomas indique : « Où auriez vous mis la médiathèque, vous auriez fait comment ? »

Monsieur le Maire dit : « Mais c'est encore pareil. On ne va pas refaire l'histoire, c'est fait. Mais par exemple, il y a un terrain derrière la mairie, 17 000 m². »

Monsieur Yves Thomas dit : « Mais qui sont complètement enclavés. L'ancien Préfet du Finistère... »

Monsieur le Maire indique : « Juste vous me parlez de Préfet, un rappel : on a assisté à quelque chose d'incroyable. C'est que vous vous êtes assis sur les conclusions du commissaire enquêteur. Je n'ai jamais vu cela. Le commissaire enquêteur à l'époque, il a rendu un avis défavorable à votre projet, et vous Monsieur Thomas, vous avez dit, on s'en fout il ne connaît rien, on le fait quand même. Mais c'est incroyable, là c'est de la science-fiction. Je n'ai jamais vu cela. Vous vous êtes assis sur les conclusions du rapport du commissaire enquêteur. »

Monsieur Yves Thomas indique : « Parce que le commissaire enquêteur déjà, n'a pas de compétence, ni en urbanisme ni en foncier ; il est juste là pour relever ce qu'on lui dit. Et il s'est basé sur quatre ou cinq avis, à l'époque, qui n'étaient pas forcément très représentatifs. D'ailleurs, l'avocate de la commune peut témoigner, elle ne comprenait pas non plus ; d'ailleurs il ne fait plus d'enquête. »

Monsieur le Maire dit : « Ah, vous avez eu sa peau ? »

Monsieur Yves Thomas répond : « Je n'ai pas cette prétention, cela ne m'intéresse pas. »

Monsieur le Maire répond : « Vous avez le bras long Monsieur Thomas. »

Monsieur Yves Thomas indique : « Je finis ; l'aménagement global a été long à sortir car nous avions demandé à faire un aménagement global et non plus un aménagement juste en avec des petits bouts comme on en a trop vu par le passé et voilà ; du coup, on s'est rappelé que le terrain de foot était quasiment impraticable la dernière, c'est pas loin de 10 matchs qui ont dû être reportés ; à un moment aussi, il faut être sincère et moi je conclurai en disant qu'il y a quelqu'un d'entre nous qui sont aussi pour les mobilités douces et ce projet s'inscrivait aussi dans le cadre des mobilités douces. Et c'était à

ce titre là qu'on avait bénéficié aussi d'un financement intéressant sur le global. Je pense que demain il faut aussi aller dans le sens des mobilités douces. »

Monsieur le Maire dit : « Ok, je prends note de ce que vous dites mais on a une délibération à passer. »

Madame Solène Julien Le Mao reprend la parole et soumet la délibération au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune d'une partie de 6 m² de la parcelle YE n°120 aux consorts COUSIN ;
- approuve le prix d'achat des 6 m² pour un montant 20 € le m² HT, soit un total de 120 € HT;
- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de monsieur le Maire, autorise la première adjointe Madame Solène Julien Le Mao à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

9)VP/2022/03/01/09 PLU – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cf. Annexe 5.

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal des opérations complémentaires relatives au plan local d'urbanisme (PLU).

Ainsi, ces prestations portent sur :

- La modification relative au SCOT – SDU, pour un montant de 9 120 € TTC ;
- L'étude des parcelles YW12 & 13 pour le projet de l'entreprise Stratimer, pour un montant de 18 678 € TTC ;
- Des prestations complémentaires pour la révision du PLU (intégration nouveaux doc. / SCOT + OAP + Zéro artificialisation) pour un montant de 50 161,20 € TTC.

L'objet est de compléter les actions initialement prévues dans le cadre du projet de révision du PLU par le cabinet Futur Proche intégrant l'étude des OAP, les modifications à prendre vis-à-vis des nouveaux textes réglementaires, les modifications de zonages de certains secteurs urbains / SCOT et de parcelles (Cf. Projet de l'entreprise Stratimer) afin d'obtenir une vision globale du prochain plan local d'urbanisme du territoire plouhinecois.

Madame Marie-Cécile Lautrédou indique : « Je voulais juste te dire notre satisfaction de voir que le dossier *Stratimer* avance. Il y a beaucoup de sujets de débat aujourd'hui, mais il y a également de la satisfaction, je tenais à le dire. Juste une petite question, as-tu une idée du délai que cela peut prendre ? »

Madame Solène Julien Le Mao répond : « Le but était de vous en informer et de passer cela au vote ce soir, car si la délibération passe nous allons pouvoir signer le devis et dès demain il sera envoyé et l'entreprise pourra commencer l'étude. »

Madame Marie-Cécile Lautrédou demande : « Combien de temps cela peut prendre ? »

Madame Solène Julien Le Mao précise : « Je ne peux pas te dire car cela dépend de ce qu'ils vont trouver. »

Madame Christine Jézéquel prend la parole : « Juste une information pour porter à la connaissance de la population. L'arrivée de l'entreprise Stratimer sur ce lieu-là pose beaucoup de questions et d'interrogations à pas mal de riverains, par rapport au bruit etc... Il y a même des gens qui se posent la question du pourquoi met-on cette entreprise là et ne sont pas du tout d'accord, à cause du bruit, de la

pollution, etc... Alors peut-être cela est très bien pour certaines personnes, mais ce serait sympathique d'en discuter avec la population de ce quartier. »

Madame Solène Julien Le Mao répond : « Du coup, c'est pour cela que nous avons mis en place cette étude environnementale, qui va prendre en compte la pollution possible, et c'est surtout aussi pour que Stratimer puisse, si elle vient là, adapter son bâtiment et leurs besoins pour qu'il y ait effectivement le moins de désagréments possibles pour les voisins. »

Madame Christine Jézéquel dit : « Et à ce niveau, il y a aussi la circulation car nous sommes dans un quartier où les rues sont assez petites. Il y a aussi ce problème-là. Cela fait plaisir à certaines personnes et a été voté comme cela, mais pour d'autres cela va être catastrophique. »

Monsieur le Maire indique : « Je comprends. »

Madame Christine Jézéquel répond : « Il faut avoir une notion d'équité. »

Monsieur le Maire précise : « il y aura une enquête publique qui sera menée. Après, Stratimer, il travaille aujourd'hui quasiment en ville à Audierne. Si on mène toute cette procédure-là, c'est pour qu'il vienne ici, de manière sécurisée. Car la facilité c'est quoi ; une fois que la mairie avait la parcelle de la Région, c'était de la lui vendre et de lui dire, vas-y, débrouille-toi. Et puis un recours de tiers, de voisin, et il tombait et il ne pouvait plus travailler. Donc je l'ai dit et je le redis, la priorité c'est qu'il vienne à cet endroit-là, parce qu'aujourd'hui, si vous faites le tour du port d'Audierne, de Poulgoazec, il n'y a qu'un seul endroit où il peut exercer et c'est là. Et demain, s'il n'est plus en capacité d'exercer, comment va-t-on faire pour sortir les bateaux ? Qui va les sortir ? Comment et à quel prix et en faisant venir les gars du Guilvinec ? Ce n'est pas possible. Aujourd'hui, la seule possibilité c'est celle-là. Mais tu as raison Christine (Jézéquel), je te rejoins, les choses doivent être faites dans les règles. Et les règles c'est mener une enquête publique, c'est que les gens qui ont éventuellement des inquiétudes puissent en faire part ; car c'est comme cela que ça doit se passer à chaque fois. Je le dis et redis, je souhaite vraiment qu'il vienne là, sécurisé, de manière à ce qu'il puisse après exercer son activité en toute sérénité... A ce titre, Nicolas (Stratimer) travaille sur un projet de Charte environnementale spécifiquement rattachée à son activité, inscrit dans un cadre de développement durable. »

Monsieur Marc-Ange Biolchini complète : « Et il va acquérir du matériel adapté en ce sens. »

La délibération est soumise au vote de l'Assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- La modification relative au SCOT – SDU, pour un montant de 9 120 € TTC ;
- L'étude des parcelles YW12 & 13 pour le projet de l'entreprise Stratimer, pour un montant de 18 678 € TTC ;
- Des prestations complémentaires pour la révision du PLU (intégration nouveaux doc. / SCOT + OAP + Zéro artificialisation) pour un montant de 50 161,20 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces opérations.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Frédéric Autret prend la parole : « Juste une remarque par rapport au bulletin municipal. Bon, je ne l'ai pas reçu, mais c'est la Poste je pense, je ne remets pas en question ; pour le Téléthon vous me répondez qu'on n'a pas fait de Téléthon à Plouhinec à cause du covid. Je peux vous ressortir des coupures de presse, à Audierne il y a eu des crêpes de faites pendant la période. »

Monsieur le Maire répond : « C'est une association, pas la ville. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Nous on le faisait, c'était la ville qui organisait. »

Monsieur Pascal Druon prend la parole : « J'ai informé toutes les associations. Je leur ai demandé si elles avaient des projets pour le Téléthon. Je n'ai eu aucune réponse. Ce n'est pas à la mairie d'organiser ces manifestations, c'est aux associations. »

Monsieur Frédéric Autret indique : « C'est votre choix. »

Monsieur le Maire précise : « On peut les accompagner, mais à la base, cela vient d'eux. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Moi j'allais chercher les crêpières et je m'en occupais. C'était notre choix, comme c'est votre choix de ne pas le faire. »

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal et leur donne rendez-vous au 31 mars, pour le vote du budget.

La séance est levée à 21h34.

La secrétaire de séance,

Madame Solène Julien Le Mao



